

# CANAL BIO

## DEBOUCHEUR **BIOLOGIQUE** ACTIVE POUR L'ENTRETIEN DES SIPHONS, EVACUATIONS

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une association d'enzymes et de bactéries sélectionnées non pathogènes, éléments biologiques répondant à la directive 2000/54/CE CLASSE 1, d'additifs équilibrés, d'agents nettoyants et nutriments minéraux.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Composés pulvérulents anhydres
ASPECT	: Poudre microgranulée irrégulière
COULEUR	: Blanc crème
MASSE VOLUMIQUE	: Apparente = 1010 g/l +/- 20 g/l Tassée = 1120 g/l +/- 20g/l
pH en solution à 5%	: Proche de la neutralité = 7,36

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- **PRESENTATION EN POUDRE**, longue conservation en emballage fermé à l'abri de l'humidité
- **Dispersion et réhydratation très rapide au contact de l'eau**
- Neutre, **non caustique**, **non corrosif**  
( Ne comporte pas de bactéries pathogènes ou productrices de gaz malodorants )
- **Par ses éléments de composition**, apporte un **traitement biologique actif** pour **DEGRADER, DECOLMATER, LIQUEFIER**, les matières organiques
- Exerce **simultanément** au moment de l'application dans les évacuations, **une action mécanique favorisant la dispersion des agglomérats**.
- **En apport préventif régulier** :
  - ▶ Ne nécessite plus d'avoir recours aux déboucheurs caustiques d'application difficile ou dangereuse
  - ▶ Espace les obligations coûteuses de curages
  - ▶ Bactéries bionettoyantes sélectionnées pour la dégradation biologique des rejets organiques :
    - Evite les nuisances provoquées par les remontées d'odeurs de fermentations putrides dans les locaux.
    - Concurrence et limite ainsi la prolifération de bactéries contaminantes ou corrosives souvent à l'origine des mauvaises odeurs dans les siphons, évacuations.
- **APPLICATIONS** :
  - ▶ Siphons, des cuvettes de wc ou d'urinoirs
  - ▶ Siphons des lavabos, baignoires, cabines de douches
  - ▶ Siphons des éviers, bacs de plonge
  - ▶ Siphons de sols
  - ▶ Siphons des caves, sous-sols
  - ▶ Bacs à graisses
  - ▶ Fosses septiques (réactivation des fosses paresseuses, à transit difficile ou malodorantes)
  - ▶ Filtres
  - ▶ Canalisations d'évacuation ou d'épandage



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

- **Epandre le déboucheur biologique dans l'orifice des évacuations à traiter afin qu'au contact de l'eau présente, la solubilisation provoque une légère effervescence qui assure la dispersion des éléments actifs bio nettoyants et accélère le contact et le décolmatage des matières organiques à dégrader.**
- **Laisser agir de préférence pendant la nuit**
- **Renouveler périodiquement l'application en traitements préventifs et notamment dès l'apparition des remontées d'odeurs nauséabondes dans les différents siphons.**

## RECOMMANDATIONS



N° 25

HJ 2034

ATTENTION

**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Conserver à l'abri de l'humidité**  
**Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation**  
**Tenir hors de portée des enfants**  
**Ne pas inhaler.**

**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de 6 mois En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de 6 mois ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.